

Note relative au dérangement potentiel des chiroptères lors des travaux de curage et de désamiantage

Cette note s'appuie sur les documents fournis par 1001 vie Habitat :
« Descriptif Tvx de désamiantage - LE BANLAY »
« Descriptif Tvx de curage - LE BANLAY »

1- Le désamiantage

Pour le bâtiment 7/9/11 Stévenot :

Retrait des matériaux au sous-sol - Conduits d'aération au sous-sol : cette opération ne devrait engendrer aucun dérangement sous réserve que les sous-sols ne soient pas accessibles aux chiroptères.

Le reste du désamiantage ne devrait engendrer aucun dérangement pour les chiroptères en hibernation.

Rappel : les huisseries ne devront pas être impactés lors du désamiantage.

Pour les tours 6 et 10 Stévenot :

Retrait des matériaux au sous-sol - Calorifugeage au sous-sol : cette opération ne devrait engendrer aucun dérangement sous réserve que les sous-sols ne soient pas accessibles aux chiroptères.

Le reste du désamiantage ne devrait engendrer aucun dérangement pour les chiroptères en hibernation.

Rappel : les huisseries ne devront pas être impactés lors du désamiantage.

Travaux de curage

Les travaux de curage ne devraient engendrer aucun dérangement significatif pour les chiroptères en hibernation.

Rappel : les huisseries ne devront pas être impactées.

**Natura SCOP
Olivier SOUSBIE
06.79.52.09.68**